

# BROM

Pastilles de brome de 20 g à dissolution lente pour une désinfection durable des piscines

## AVANTAGES

- Pas d'odeur de chlore, mais tout aussi efficace que le chlore
- Plus doux pour la peau et les yeux
- Plus de sécurité dans la désinfection grâce à une plus grande tolérance à la valeur du pH
- Confortable grâce au dosage automatique à l'aide d'un chlorinateur-brominateur
- Dissolution lente et sans résidus
- Sans calcaire, pH neutre; compatible avec n'importe quelle dureté d'eau

## Domaine d'utilisation

Fonction du produit: désinfection durable

Pastilles de 20 g de brome à dissolution lente pour une désinfection optimale de l'eau de la piscine, une élimination des bactéries et une suppression des particules qui troublent l'eau. Avantage particulier: le brome est très efficace avec des valeurs de pH et/ou des températures d'eau élevées. Les pastilles de brome sont à dissolution très lente et se dissolvent à l'aide d'une station de dosage intégrée dans le circuit d'eau.

## Description du produit

- Pastilles de brome de 20 g à dissolution lente et régulière
- Composants: 100 g de produit contiennent de 93 à 99 g de bromochlorodiméthylhydantoïne

## Conseils d'utilisation

- Effectuer d'abord une chloration de base avec Chlor 50 ou Chlor 65 lors de la première utilisation des pastilles de brome.
- Vérifier le pH avec le testeur d'eau et l'ajuster, si nécessaire, entre 7,0 et 7,6. La valeur optimale du taux de brome doit être comprise entre 1 et 3 mg/l.
- Le dosage des pastilles de brome doit se faire exclusivement à l'aide d'une station de dosage.

- Remplir celle-ci de pastilles conformément au mode d'emploi. Le taux de brome dans l'eau est ajusté grâce au débit de la station de dosage.

## Recommandations importantes

Les pastilles de brome ne peuvent pas être utilisées avec un diffuseur de chlore ni être déposées dans le panier du skimmer.

**Utiliser prudemment les biocides. Toujours lire l'étiquette et les informations sur le produit avant de l'utiliser.**

## Stockage

Nous recommandons le raccordement à un appareil de dosage, de mesure et de régulation.

